

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP PARIBAS INDICE FRANCE (FR0010106831)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions des pays de l'Union européenne, le FCP est nourricier du FCP BNP PARIBAS EASY CAC 40® UCITS ETF, dont l'objectif de gestion est de répliquer la performance de l'indice CAC 40® Gross Return capitalisé (Code Bloomberg : CACR Index), calculé dividendes réinvestis, quelque soit son évolution à la hausse comme à la baisse. La performance du FCP nourricier pourra être inférieure à celle du FCP maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est investi en totalité et en permanence en parts du FCP BNP PARIBAS EASY CAC 40® UCITS ETF et à titre accessoire en liquidités et/ou en contrats financiers uniquement à des fins de couverture. L'indicateur de référence est identique à celui du FCP maître, à savoir l'indice CAC 40® Gross Return capitalisé, publié en euro.

Le FCP est dit à «gestion indiciaire» et a pour objectif de respecter un écart de suivi maximum de 1%. Si l'écart de suivi devenait cependant supérieur à 1%, il ne devra pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.

L'actif du FCP sera composé d'instruments financiers (action de sociétés françaises de tous secteurs et/ou européens et d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires, contrats financiers). Le FCP utilise soit la méthodologie de répllication dite «synthétique» soit une méthodologie de répllication directe de l'Indice.

Le FCP nourricier peut recourir aux instruments dérivés suivants : futures sur actions/ indices boursiers et options sur actions, indices boursiers. L'ensemble de ces derniers instruments sera utilisé pour ajuster le risque action.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour, et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation du résultat net : Capitalisation. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

#### Autres informations :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître BNP Paribas Easy CAC40 UCITS ETF dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la partie "Conditions de souscription et de rachat" du prospectus du FCP maître.
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement   |   |
|--|---|
| <b>Frais d'entrée</b>  | 2,10% pour souscriptions <30.000€ ; 1,1% pour souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,85% pour souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,6% pour souscriptions >800.000€ |
| <b>Frais de sortie</b>   | Néant   |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. |   |
| Frais prélevés par le FCP sur une année  |   |
| <b>Frais courants</b>  | 1,06% <sup>(*)</sup>  |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances   |   |
| <b>Commission de performance</b>   | Néant   |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

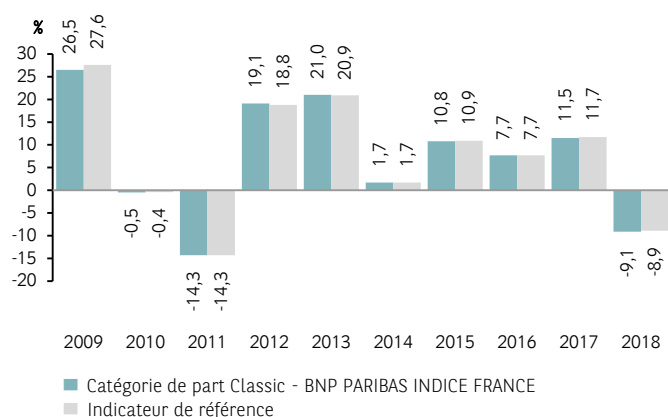
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre les parts Classic.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en août 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 5 septembre 1989 ;
- La part a été créée le 5 septembre 1989 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 28 août 2018.
- A compter du 2 novembre 2016, le FCP sera nourricier du FCP BNP Paribas Easy CAC40 UCITS ETF modifiant ainsi son objectif de gestion, sa politique d'investissement ainsi que son profil rendement/risque. Les performances affichées ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-0D du code général des impôts.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.